

Rapport annuel de l'Association professionnelle suisse ASMT 2017

Chers membres

Le temps est venu de regarder en arrière et de faire un rapport sur notre année associative écoulée. L'année 2017 a été très intense, notamment en matière de politique professionnelle. Le comité, soutenu par Dorothee Hauser au secrétariat de l'ASMT, a été actif à temps partiel dans diverses commissions.

Malheureusement, nous devons vous annoncer encore cette année un changement au sein de notre comité. Matthias Andenmatten, membre du comité depuis de nombreuses années, présente aujourd'hui à l'AG sa démission. Anne Bolli voulait en faire de même. Heureusement, elle a décidé de reporter sa décision à l'année prochaine, afin d'introduire sa successeuse Anne-Laure Murer. Ainsi, nous avons seulement besoin d'un nouveau membre au comité. Nous nous réjouissons de pouvoir vous recommander de voter pour Anne-Laure Murer. Anne-Laure Murer, qui se présentera à vous plus tard, est un membre actif de Suisse romande.

Commission *Relations publiques, communication*

Dans la commission *Relations publiques, communication* avec Anne Bolli comme membre du comité, notons la présence de Corinne Galli, membre de l'ASMT. Celle-ci intervient comme soutien à la mise à jour de la page Facebook¹ de l'ASMT. Cette page accumule les visites, toujours et encore également par des collègues étrangers et est jugée bonne ("likée"). Merci beaucoup à Corinne et Anne.

En outre, dans cette commission interviennent Dorothee Hauser (Secrétariat) et, au besoin, Christian Kloter. Ils sont responsables du site internet de l'ASMT. Christian Kloter se rend volontiers disponible pour la conception graphique de documents officiels de l'ASMT : il a ainsi conçu la forme graphique du flyer de la formation continue.

Dans le cadre de la journée européenne de la musicothérapie (*Musictherapy Day*², 15 novembre 2017), l'ASMT, en tant qu'association professionnelle, souhaitait cette année attirer l'attention sur la musicothérapie par une action de ses membres. Il était prévu d'intervenir sur la place fédérale à Berne. Susanne Korn et Bettina Kandé ont pour cela fait une demande de participation aux membres. Malheureusement, le tout a dû être annulé en raison d'horaires défavorables (coup d'envoi du Carnaval bernois le 11.11.2017 ; date reportée défavorable).

Commission *Politique professionnelle*

Ursula Wehrli, Jacqueline Stohler (Suisse allemande) et Anne Bolli (Suisse romande) siègent dans cette commission. Conformément aux objectifs annuels 17/18, elle a travaillé sur les thématiques suivantes :

- Recherche de précisions supplémentaires concernant la reconnaissance du titre professionnel *MAS en musicothérapie clinique ZFH* ou accréditation d'une équivalence avec le diplôme fédéral en art-thérapie délivré par le SEFRI.
- Prise de décision définitive concernant l'adhésion à ARTECURA.
- Maintien des contacts avec le RME. Il s'agit éventuellement de soumettre une demande afin que la musicothérapie soit enregistrée sous le même numéro que les art-thérapeutes.

¹ <https://www.facebook.com/musiktherapieschweiz/>

² <http://www.musictherapyday.com/activities/53-switzerland>

- Lobbying auprès des assurances maladie et lobbying politique (Santésuisse, politiciens).

La question de l'équivalence entre le MAS en musicothérapie clinique ZFH et le diplôme fédéral en Art-thérapie

Point de situation :

- Désavantage juridique pour les musicothérapeutes MAS par rapport aux art-thérapeutes porteurs d'un diplôme fédéral (pas de reconnaissance professionnelle)
- Restrictions sérieuses sur le marché professionnel pour les MT porteurs d'un MAS (caisses maladie, institutions, restriction au niveau de la musicothérapie didactique).
- Représentation unilatérale des intérêts d'ARTECURA sur le marché professionnel.

Procédures mises en place par le comité de l'ASMT :

- *Mai 17 :*
Envoi d'une lettre au SEFRI. Demande de clarifier quel organe fédéral aurait la compétence de délivrer une équivalence entre le MAS en musicothérapie clinique et le diplôme fédéral en art-thérapie, spécialisation musicothérapie.
- *Juin 17 :*
Demande au SEFRI d'un arrangement transitoire : obtention du titre *diplôme fédéral en art-thérapie, spécialisation musicothérapie* sans passer par les examens pour les musicothérapeutes porteurs d'un MAS ZFH.

Réponse du SEFRI :

- Ce n'est pas de leur ressort : il faut se référer aux instructions d'ARTECURA et solliciter une médiation en cas de litige

- *Juin 17 :*
Demande à ARTECURA d'un *arrangement transitoire : obtention du titre «diplôme fédéral en art-thérapie, spécialisation musicothérapie» sans passer par les examens* pour les musicothérapeutes porteurs d'un MAS ZFH
➤ La demande est rejetée.
- *Septembre 17 :*
Demande d'une médiation au SEFRI.
- *19 Décembre 2017 :*
Entretien avec le SEFRI à Berne.

Conclusions à tirer de cette discussion avec le SEFRI :

- Avantages à long terme d'une reconnaissance professionnelle au niveau du marché de la santé.
- La reconnaissance professionnelle ne peut se faire actuellement que par l'examen professionnel supérieur en art-thérapie (EPS-AT).
- La musicothérapie didactique obligatoire pour les étudiants suivant une formation certifiée ne peut être reconnue que si elle est donnée par un thérapeute membre d'une association professionnelle appartenant à ARTECURA.
- La [commission Assurance Qualité \(CAQ-AT\)](#) des examens professionnels supérieurs (EPS) se compose en règle générale d'un représentant des associations professionnelles membres.

- Devenir membre de la commission Assurance Qualité des examens de l'EPS permet d'avoir son mot à dire concernant le contenu de l'examen. Et ceci serait possible dans un 2^{ème} temps (voir ci-dessous)
 - La commission Assurance Qualité des *examens professionnels supérieurs en art-thérapie EPS-AT*, débouchant sur le diplôme fédéral, est la même que celle d'ARTECURA.
 - **Une adhésion à ARTECURA a tout son sens.**
- Devenir membre de la [commission Assurance Qualité \(AQ\)](#) d'ARTECURA :
 - Le contenu de l'examen est de la responsabilité de la Commission d'Assurance Qualité d'ARTECURA. Actuellement, il n'y a aucune représentation officielle de l'ASMT, mais seulement un représentant de l'association de musicothérapie anthroposophique SVAKT : cette solution nous paraît insatisfaisante.

Lobbying auprès des assurances maladie et lobbying politique (Santésuisse, politiciens)

- *Avril 2017 :*
Mario Evangelista, ancien directeur régional Est II de Santésuisse, nous conseille de renouveler notre demande écrite auprès de Visana quant au remboursement par leur assurance complémentaire des séances de musicothérapies prodiguées par un musicothérapeute MAS.
 - Cette demande a été rejetée sans possibilité de recours, l'assurance complémentaire étant soumise à la LCA³ (loi sur les contrats d'assurance de droit privé).

Etant donné notre investissement prioritaire sur la question de l'équivalence, il n'y a pas d'autres avancées dans ce domaine.

Commission Newsletter

Concernant le travail de la commission *Newsletter*, nous pouvons signaler que la newsletter est parue 3 fois cette année, sous la direction rédactionnelle de Jacqueline Stohler et de Matthias Andenmatten. Son design continue de se professionnaliser. J'aimerais profiter également de l'occasion pour exprimer mes sincères remerciements à nos correcteurs Philippe Lemièrre (français) et Martin Deuter (allemand).

Commission Formation continue

Jacqueline Stohler, membre du comité et responsable de la formation continue 2018 de l'ASMT, a recruté trois musicothérapeutes expérimentées de l'ASMT. Ainsi, Christine Erb, Doris Mäder et Christa Steingruber ont organisé une intéressante formation continue ASMT qui aura lieu l'après-midi de l'AG de cette année. Un grand merci aux organisatrices. Elles liront leur rapport de la commission *Formation continue* lors de la prochaine AG.

³ LCA signifie « Loi sur le contrat d'assurance » : les compagnies d'assurance ont le droit de rejeter les demandeurs (fournisseurs de services et destinataires) sans en motiver les raisons.

Commission *Echange européen* (délégée EMTC⁴)

Bettina Kandé-Staehelin, déléguée de l'ASMT à l'EMTC, est responsable des échanges avec les pays européens voisins et en rendra compte dans son rapport de l'EMTC.

Résumé des objectifs annuels pour 2018/2019 :

- Engagement pour une adhésion à ARTECURA.
- Siéger à la Commission Qualité (CAQ-AT) des examens professionnels supérieurs (EPS) de l'OdA ARTECURA, dans le but d'une facilitation d'examen pour les musicothérapeutes MAS.
- Maintien des contacts avec le RME.
- Lobbying auprès des assurances maladie et lobbying politique (Santésuisse, politiciens)

Commission *Ethique*

Le rapport de la commission éthique peut être lu ci-dessous.

Commission *Adhésion*

La commission d'adhésion peut annoncer une augmentation réjouissante de 8 membres ordinaires et 5 membres associés en 2017. 10 membres démissionnent, 3 membres voient leur adhésion suspendue mais personne n'a été exclu de l'ASMT.

Nous comptons actuellement 214 membres ordinaires, 44 membres associés, 2 membres de soutien et 2 membres d'honneur, soit 262 membres.

Adhésions suspendues

1. Böhler, Wolfgang
2. Schreiner-Weixler, Bettina
3. Stucki, Karin

Démissions

1. Alder, Elsbeth
2. Corminboeuf, André
3. De Montmollin, Muriel
4. Droz, Sonia
5. Feola, Eva
6. Gassmann, Marie-Madeleine
7. Loustalot, Pascale
8. Maier-Hanemann, Simone
9. Sprong, Ria
10. Stebner, Carola

⁴ EMTC European Musictherapy Conférence <http://www.emtc-eu.com>

Nouvelles adhésions

Membres ordinaires

1. Erni, Andrea
2. Gschwind, Heidi vorher AS
3. Guidolin, Urs
4. Iten, Richard
5. Mäder, Yvonne
6. Pellarin, Alexandra
7. Scotoni Schorno, Aimée, Wiederaufnahme nach Sistierung 2016
8. Welte, Marc

Membres associés

1. Baumann, Katja
2. Fölscher, Alexandra
3. Goetschel, Evelyn
4. Jouffrieau, Léa
5. Oplatka, Barbara

Outre les innombrables contacts par e-mails, téléphones, discussions et réunions en différents sous-groupes, le comité s'est réuni au complet une fois à Olten et a mené 6 réunions skype durant l'année écoulée.

Un grand merci à mes collègues du comité et à notre secrétaire Dorothee Hauser pour cette collaboration qui reste très enrichissante, vivante et par là-même productive.

De manière quasi quotidienne, le secrétariat reçoit des e-mails de membres germanophones ou francophones, mais également de personnes externes à l'association. Celles-ci nous contactent pour des questions liées à la politique professionnelle, la formation, les places de travail et de stages en musicothérapie, ainsi que pour des articles et des travaux de maturité. Ces échanges animent notre vie associative interne tout en contribuant à notre travail de communication et relations publiques externes. J'aimerais tous vous inviter chaleureusement à continuer à participer activement aux activités de l'ASMT.

Feldis, 21 février 2018

Ursula Wehrli Rothe
Présidente de l'ASMT
Trad. Anne-Laure Murer